

# Amundi STOXX Europe 600 Industrials UCITS ETF Acc

REPORTING

Communication  
Publicitaire

30/04/2026

ACTIONS ■

## Données clés (Source : Amundi)

Valeur Liquidative (VL) : **145,77 ( EUR )**  
 Date de VL et d'actif géré : **30/04/2026**  
 Actif géré : **392,18 ( millions EUR )**  
 Code ISIN : **LU1834987890**  
 Type de Réplication : **Synthétique**  
 Indice de référence :  
**100% STOXX EUROPE 600 INDUSTRY  
 INDUSTRIALS 30-15 INDEX NR Close**

## Objectif d'investissement

L'objectif de ce Compartiment est de répliquer la performance de l'Indice STOXX Europe 600 Industry Industrials 30-15 (l'« Indice ») et de minimiser l'écart de suivi entre la valeur nette des actifs du Compartiment et la performance de l'Indice. Le Compartiment vise à atteindre un niveau d'écart de suivi du Compartiment et de son indice qui ne dépassera normalement pas 1 %.

## Indicateur de risque (Source : Fund Admin)



Risque le plus faible

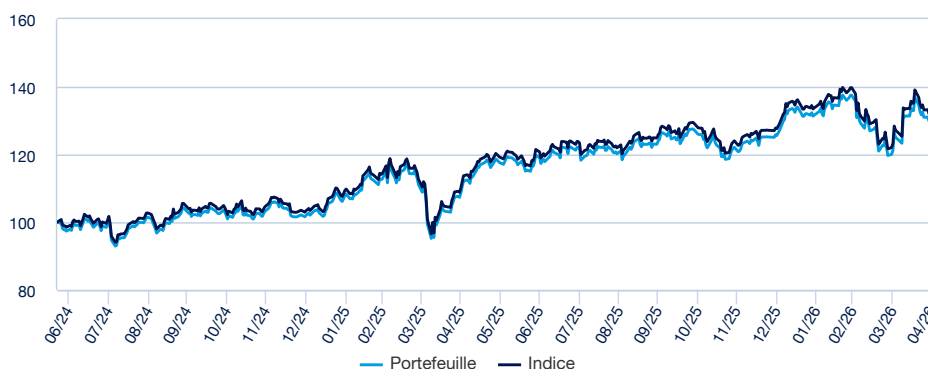
Risque le plus élevé

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous gardez le produit pendant 5 ans. Le SRI représente le profil de risque tel qu'exposé dans le Document d'Information Clé (DIC). La catégorie la plus basse ne signifie pas qu'il n'y a pas de risque. L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

« Les valeurs liquidatives techniques peuvent être calculées et publiées tout jour civil (à l'exception des samedis et des dimanches) qui ne soit ni un jour ouvré ni un jour de transaction. Ces valeurs liquidatives techniques n'ont qu'une valeur indicative et ne serviront pas de base pour l'achat, la conversion, le rachat et/ou le transfert d'actions. »

## Performances (Source : Fund Admin) - Les performances passées ne préjugent pas des performances futures

### Evolution de la performance (VL) \* (Source : Fund Admin)



### Indicateurs de risque (Source : Fund Admin)

	1 an	3 ans	Depuis le lancement *
<b>Volatilité du portefeuille</b>	18,08%	-	18,60%
<b>Volatilité de l'indice</b>	18,08%	-	18,61%
<b>Tracking Error ex-post</b>	0,03%	-	0,03%
<b>Ratio de sharpe</b>	1,10	-	0,75

\* La volatilité est un indicateur statistique qui mesure l'amplitude des variations d'un actif autour de sa moyenne. Exemple : des variations de +/- 1,5% par jour sur les marchés correspondent à une volatilité de 25% par an. L'indicateur Tracking Error mesure l'écart de rendement entre le fonds et l'indice

### Performances glissantes \* (Source : Fund Admin)

Depuis le	Depuis le 31/12/2025	1 mois 31/03/2026	3 mois 30/01/2026	1 an 30/04/2025	3 ans -	5 ans -	Depuis le 21/06/2024
<b>Portfeuille</b>	4,54%	8,32%	-0,43%	20,77%	-	-	32,86%
<b>Indice</b>	4,61%	8,32%	-0,40%	21,08%	-	-	33,49%
<b>Ecart</b>	-0,06%	0,01%	-0,03%	-0,31%	-	-	-0,63%

### Performances calendaires \* (Source : Fund Admin)

	2025	2024	2023	2022	2021
<b>Portfeuille</b>	23,10%	-	-	-	-
<b>Indice</b>	23,39%	-	-	-	-
<b>Ecart</b>	-0,29%	-	-	-	-

\* Source : Amundi. Les performances nettes ci-dessus couvrent des périodes complètes de 12 mois pour chaque année civile. Les performances passées ne préjugent en rien des résultats actuels et futurs et ne sont pas garantes des rendements à venir. Les gains ou pertes éventuels ne prennent pas en compte les frais, commissions et redevances éventuels supportés par l'investisseur lors de l'émission et du rachat des parts (ex : taxes, frais de courtage ou autres commissions prélevés par l'intermédiaire financier...). Si les performances sont calculées dans une devise autre que l'euro, les gains ou les pertes éventuellement générés peuvent de ce fait être impactées par les fluctuations des taux de change (à la hausse comme à la baisse). L'écart correspond à la différence de performance du portefeuille et de l'indice.

## ACTIONS ■

## Rencontrez l'équipe

**Sébastien Foy**

Responsable de l'équipe de gestion - Indiciel Synthétique

**Sébastien Venail**

Gérant suppléant

**Prince Akesse**

Gérant suppléant

## Données de l'indice (Source : Amundi)

## Description de l'indice

L'indice est un indice pondéré par la capitalisation boursière conçu pour représenter la performance des titres de l'Indice STOXX Europe 600 (l'« Univers initial ») qui appartiennent au secteur industriel, tel que défini par l'Industry Classification Benchmark (« ICB »). L'Univers initial fournit une exposition à la performance des 600 actions les plus liquides de grande, moyenne et petite capitalisations des marchés développés en Europe.

## Caractéristiques (Source : Amundi)

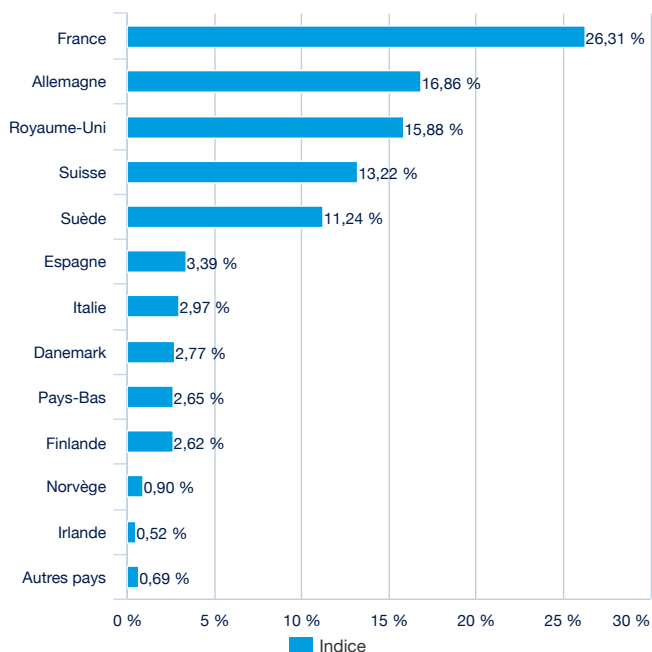
Classe d'actif : **Actions**Exposition : **Europe**Devise de référence de l'indice : **EUR**Nombre de valeurs : **138**

## Principales lignes de l'indice (source : Amundi)

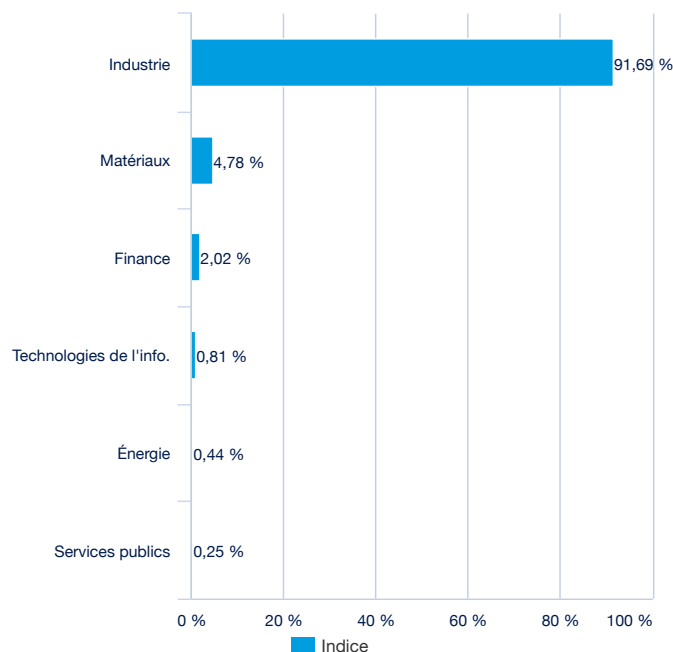
	% d'actifs (indice)
SIEMENS AG-REG	7,86%
SCHNEIDER ELECT SE	6,64%
ABB LTD-REG	5,55%
ROLLS-ROYCE HOLDINGS PLC	4,52%
AIRBUS SE PARIS	4,35%
SAFRAN SA	4,20%
VINCI SA (PARIS)	3,11%
BAE SYSTEMS PLC GBP	2,93%
RHEINMETALL ORD	2,61%
VOLVO AB-B SHS	1,97%
<b>Total</b>	<b>43,73%</b>

Informations fournies uniquement à titre illustratif et ne constituant pas une recommandation à l'achat ou à la vente d'un titre donné.

## Répartition géographique de l'indice (source : Amundi)



## Secteurs de l'indice (source : Amundi)



## ACTIONS ■

## Caractéristiques principales de la part (Source : Amundi)

Forme juridique	SICAV de droit Luxembourgeois
Norme européenne	OPCVM
Société de gestion	Amundi Luxembourg SA
Valorisateur	SOCIETE GENERALE LUXEMBOURG
Dépositaire	SOCIETE GENERALE LUXEMBOURG
Commissaire aux comptes	DELOITTE AUDIT
Date de création de la classe	20/06/2024
Date de la première VL	21/06/2024
Devise de référence de la classe	EUR
Classification AMF	-
Affectation des sommes distribuables	Capitalisation
Code ISIN	LU1834987890
Minimum de souscription marché secondaire	1 Part(s)
Périodicité de calcul de la VL	Quotidienne
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	0,30%
Durée minimum d'investissement recommandée	5 ans
Clôture fiscale	Septembre
Teneur marché principal	SOCIETE GENERALE / LANG & SCHWARZ

## Données de cotation de l'ETF (source : Amundi)

Place de cotation	Devise	Ticker Bloomberg	iNAV Bloomberg	RIC Reuters	iNAV Reuters
Deutsche Boerse (Xetra)	EUR	LIGS GY	INDEUIV	LIGS.DE	INDINAV=SOLA
Euronext Paris	EUR	IND FP	INDEUIV	INDG.PA	INDINAV=SOLA
Euronext Milan	EUR	INDG IM	INDEUIV	INDG.MI	INDINAV=SOLA

## Contact

## Contact ETF vente

France & Luxembourg	+33 (0)1 76 32 65 76
Allemagne & Autriche	+49 (0) 800 111 1928
Italie	+39 02 0065 2965
Suisse (Allemand)	+41 44 588 99 36
Suisse (Français)	+41 22 316 01 51
Royaume-Uni (Retail)	+44 (0) 20 7 074 9598
Royaume-Uni (Instit)	+44 (0) 800 260 5644
Pays-Bas	+31 20 794 04 79
Pays Nordiques	+46 8 5348 2271
Hong Kong	+65 64 39 93 50
Espagne	+34 914 36 72 45

## Contact ETF Capital Market

Téléphone	+33 (0)1 76 32 19 93
Bloomberg IB Chat	Capital Markets Amundi ETF Capital Markets Amundi HK ETF

## Contact ETF Courtiers

BNP Paribas	+33 (0)1 40 14 60 01
Kepler Cheuvreux	+33 (0)1 53 65 35 25

## Contact Amundi

**Amundi ETF**  
90 bd Pasteur  
CS 21564  
75 730 Paris Cedex 15 - France  
**Hotline :** +33 (0)1 76 32 47 74  
info-ett@amundi.com

## ACTIONS ■

**Fournisseurs d'indices**

STOXX et ses concédants de licence (les « Concédants ») n'entretiennent aucune relation avec Amundi Asset Management, autrement que pour l'octroi de licence de l'indice ® et des marques déposées associées pour une utilisation se rapportant au compartiment. STOXX et ses Concédants : - Ne sponsorisent pas, n'avalisent pas, ne vendent pas et ne promeuvent pas le compartiment . - Ne recommandent pas à quiconque d'investir dans le compartiment ni dans aucune autre action. - N'assument aucune responsabilité et ne prennent aucune décision concernant le calendrier, les montants des parts et la valorisation du compartiment. - N'assument aucune responsabilité quant à l'administration, à la gestion ou à la commercialisation du compartiment. - Ne prennent pas en compte les besoins du compartiment ou de ses porteurs de parts lors de la définition, de la constitution ou du calcul de l'indice et ne sont pas dans l'obligation de le faire. STOXX et ses Concédants n'ont aucune responsabilité au titre du compartiment . En particulier : - STOXX et ses Concédants ne donnent aucune garantie, expresse ou implicite, et récusent toute garantie concernant : \* les résultats pouvant être obtenus par le compartiment, le porteur de parts de celui-ci ou toute autre personne en rapport avec l'utilisation de l'indice et des données comprises dans celui-ci ; \* l'exactitude et l'exhaustivité de l'indice et de ses données ; \* la qualité marchande et l'adéquation à une fin ou une utilisation particulière de l'indice et de ses données ; - STOXX et ses Concédants déclinent toute responsabilité en cas d'erreur, d'omission ou d'interruption de l'indice ou de ses données ; - STOXX et ses Concédants ne pourront en aucun cas être tenus responsables de quelconques pertes de bénéfices, dommages ou pertes indirects, punitifs, spéciaux ou consécutifs, quand bien même ils auraient été avisés de leur éventualité. Le contrat de licence entre Amundi Asset Management et STOXX concerne uniquement ces derniers et aucunement les porteurs de parts du compartiment ou d'autres tierces parties.

**Avertissement**

L'information contenue dans ce document est exclusivement destinée aux investisseurs institutionnels, aux investisseurs professionnels, « qualifiés » ou spécialisés et aux intermédiaires financiers. Elle n'est pas destinée à être distribuée au grand public, à la clientèle de particuliers et aux clients d'institutions financières quelle que soit la juridiction en vigueur ni aux « Ressortissants des États-Unis ». De plus, tout destinataire de l'information doit être reconnu dans l'Union européenne comme investisseur « Professionnel » tel que le définit la Directive 2004/39/CE du 21 avril 2004 sur les Marchés d'Instruments Financiers (« MIFID ») ou chaque réglementation nationale et dans le cas de la Suisse comme « Investisseur qualifié » au sens de la loi fédérale suisse en vigueur sur la distribution de placements collectifs. L'information ne peut en aucune manière être distribuée au sein de l'Union européenne à un investisseur non « Professionnel » tel que le définit la directive MIFID ou, en Suisse, à un investisseur qui ne répond pas à la définition d'« Investisseur qualifié » selon la législation et la réglementation en vigueur. Représentant : CACEIS Bank, Paris, Succursale de Nyon / Suisse, 35 route de Signy, 1260 Nyon, Suisse (anciennement « CACEIS Bank Luxembourg, Luxembourg, Succursale de Nyon », Suisse. Agent payeur : CA Indosuez (Suisse) S.A., 4 quai General Guisan, 1204 Genève.

Ce document est destiné à être remis exclusivement aux investisseurs institutionnels, professionnels, qualifiés ou sophistiqués et aux distributeurs. Ne doit pas être remis au grand public, à la clientèle privée et aux particuliers au sens de toute juridiction, ni aux « US Persons ». Les investisseurs visés sont, en ce qui concerne l'Union Européenne, les investisseurs « Professionnels » au sens de la Directive 2004/39/CE du 21 avril 2004 « MIF » ou, le cas échéant au sens de chaque réglementation locale et, dans la mesure où l'offre en Suisse est concernée, les « investisseurs qualifiés » au sens des dispositions de la Loi fédérale sur les placements collectifs (LPCC), de l'Ordonnance sur les placements collectifs du 22 Novembre 2006 (OPCC) et de la Circulaire FINMA 08/8 au sens de la législation sur les placements collectifs du 20 Novembre 2008. Ce document ne doit en aucun cas être remis dans l'Union Européenne à des investisseurs non « Professionnels » au sens de la MIF ou au sens de chaque réglementation locale, ou en Suisse à des investisseurs qui ne répondent pas à la définition d'« investisseurs qualifiés » au sens de la législation et de la réglementation applicable.